

Langues tierces au Nouveau-Brunswick

« Langues tierces » désigne toutes les langues autres que le français et l'anglais. Elle regroupe les langues autochtones, les langues immigrantes et les langues des signes. L'expression « langue non officielle » désigne la même catégorie.

L'analyse contenue dans le présent rapport regroupe les réponses uniques et multiples portant sur la langue maternelle, et vise la population totale à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel.

- Dans le cadre du recensement, de plus en plus de répondants déclarent une langue autre que le français ou l'anglais.
- Lors du Recensement de 2016, 25 165 personnes au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire 3,4 % de la population totale, ont déclaré une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (seule ou en combinaison avec d'autres langues). Il s'agissait d'une augmentation par rapport à 2,7 % en 2011.
- En 2016, les trois langues maternelles non officielles les plus courantes dans la province étaient l'arabe (3 060 personnes), le mandarin (2 325 personnes) et le mi'kmaq (1 925 personnes). La langue des signes était utilisée par 245 personnes.
- À l'échelle nationale, près de 8 millions de personnes ont déclaré une langue maternelle autre que le français ou l'anglais en 2016, ce qui représentait 22,9 % de la population canadienne.

